



CONVENTION TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

ENTRE
L'ETAT/DAC MARTINIQUE ET LA VILLE DU
PRECHEUR

2015 - 2016 - 2017

Entre d'une part,

La ville du Prêcheur, représentée par M. Marcellin Nadeau, son Maire, dûment habilité à signer les présentes par la délibération, adoptée par le conseil municipal du 16 septembre 2015, ci-après désignée sous le terme « la commune »,

L'État/Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par Monsieur Fabrice Morio, Directeur des affaires culturelles, ci-après désigné sous le terme « l'État »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville du Prêcheur en date du 16 septembre 2015

Vu les orientations du ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de la Directive Nationale d'Orientation (DNO) 2015-2017

Préambule

La commune du Prêcheur souhaite faire de la culture un axe fort de son projet de développement. La politique culturelle de la ville du Prêcheur, repose sur :

- la préservation et la transmission des valeurs de notre patrimoine culture matériel et immatériel pour un meilleur ancrage identitaire et une réelle ouverture sur le monde ;
- l'inventaire et la valorisation des savoirs et savoir-faire traditionnels en vue de leur transmission aux jeunes générations ainsi que la valorisation des porteurs de ces savoirs et savoir-faire (les anciens) ;
- le maintien et le développement d'événements culturels de qualité initiés par la commune et les acteurs socio-économiques et culturels de la commune ;
- la mise en place de modalités de diffusion de spectacles et de créations artistiques en favorisant notamment les systèmes de coproduction de spectacles telles que les résidences d'artistes ;
- le développement des espaces d'enseignement artistique en vue de favoriser l'éveil des jeunes et moins jeunes à l'art et à la culture ;
- la restauration et la mise en valeur du patrimoine historique notamment l'aménagement et la mise en lumière de sites ou monuments architecturaux ;
- la mise en place des conditions et de dispositifs favorisant le développement de lecture publique.

Pour la DAC, la démarche proposée vise à accompagner le développement culturel de la Ville du Prêcheur par la définition d'axes stratégiques d'interventions pluridisciplinaires forts dans un cadre contractuel et pluriannuel. Le conventionnement doit mener à plus de lisibilité et de cohérence des interventions publiques sur un territoire, et permettre autant la mise à plat que la mise en perspective des moyens humains, artistiques et financiers mobilisés sur ce territoire par les signataires. Il fixe le cadre des modalités de collaboration entre la collectivité territoriale et l'État (DAC) pour aboutir à ces objectifs partagés. Il s'agit de maintenir et de développer une approche pluridisciplinaire et transversale du développement culturel centré sur les territoires.

L'esprit même de cette convention territoriale de développement culturel s'inspire en partie des ambitions du pacte culturel souhaité par la Ministre de la culture et de la communication.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1: Objet de la convention

Le présent accord cadre fixe les objectifs partagés concernant la stratégie commune entre les deux signataires à mettre en œuvre dans les années à venir pour organiser et structurer davantage le développement culturel de la commune du Prêcheur sur quelques axes précis. La qualité de l'offre et de la vie culturelle peuvent être facteurs d'attractivité et de cohésion du territoire, dans un contexte budgétaire contraint.

Il vise à donner plus de lisibilité et de nouvelles perspectives liées aux engagements pluriannuels de chacun des signataires concernant leur action en faveur du développement culturel. Un tel accord doit permettre aux partenaires d'envisager la mobilisation des moyens humains, artistiques et financiers nécessaires à sa concrétisation. Il vise à soutenir le développement culturel de la ville du Prêcheur autour d'axes prioritaires, en encourageant l'engagement responsable de la commune sur des enjeux et des projets structurants.

Il définit le cadre d'intervention des actions artistiques et culturelles que la ville du Prêcheur souhaite mettre en œuvre en partenariat avec la DAC Martinique pour les trois années à venir : 2015, 2016, 2017

Article 2 : Axes stratégiques d'intervention communs et engagements des partenaires

- Le soutien au spectacle vivant et aux arts visuels

➤ Constat

La forte concentration d'équipements culturels qualifiés dans les communes du Centre de la Martinique entraîne une répartition trop disparate, voire inéquitable de l'offre culturelle, en particulier auprès de la population du Nord de l'île.

L'enseignement artistique, en l'absence patente d'établissements spécialisés, demeure par ailleurs une réelle difficulté alors que le besoin constaté est réel et se fait de plus en plus sentir.

➤ Perspectives pluriannuelles

- Accompagner la commune dans l'accueil de spectacles déconcentrés issus de la programmation de la Scène Nationale Tropiques Atrium dans le cadre de « territoires en culture » ou de compagnies professionnelles. L'idée est également de susciter, dans les territoires à faible densité urbaine, le réflexe de la sortie culturelle auprès de la population, palliant ainsi la déficience des moyens de transport le soir notamment.

En outre, afin d'installer un traitement équitable pour la population, Les parties concernées veilleront par ailleurs à faciliter la venue de la population de la commune dans les lieux de spectacle emblématiques de Fort-de-France, en premier lieu la Scène nationale Tropiques Atrium.

Engagement de la DAC :

5 000 € en 2015

4 000 € en 2016

3 000 € en 2017

- Aide à la structuration du projet « Pweson, son ek boyo ton » au travers du soutien aux échanges autour des chants marins et des musiques associées. Des interventions régulières auprès des scolaires et du tout public accompagneront cet événement.

Engagement de la DAC :

2 000 € en 2015

3 000 € en 2016

4 000 € en 2017

- Favoriser l'implantation de résidences d'artistes dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques, en particulier les arts du cirque/arts de la rue (Cie Léopard Ti Show). La commune mettra gracieusement à disposition de la Cie un lieu de résidence. Ces artistes réaliseront également des interventions spécifiques en direction du milieu scolaire et lors des temps d'activités péri-scolaires (TAP).

Engagement de la DAC :

5 000 € en 2015

5 000 € en 2016

5 000 € en 2017

- Soutien au recrutement d'une personne chargée de la collecte des archives locales (films, enregistrements sonores...) autour des grands noms du danmyé. Celle-ci assurera également des ateliers extrascolaires. Travail en partenariat avec l'association Lawonn Danmyé Matinik avec la collaboration de Malik DURANTY, doctorant en sciences sociales, et les archives départementales, qui peuvent dispenser des formations liées au collectage des archives orales. Un travail scientifique d'analyse sera réalisé avec des chercheurs spécialisés, dont la Maison du Bèlè et l'AM4, et ce dans l'objectif de contribuer à la constitution à terme et à l'échelle du territoire d'une base de données spécifique à ce patrimoine.

Engagement de la DAC :

2 200 € en 2015

5 000 € en 2016

5 000 € en 2017

Par ailleurs, la DAC accompagnera, par le biais de conseils techniques, l'aménagement de la salle de spectacle actuelle afin de l'équiper d'une scène en ordre de marche (grill technique et rideaux, taps et pendrillons de scène, réaménagement des loges...) de façon à constituer progressivement un véritable lieu de diffusion, de résidence et de fabrique pour les artistes invités.

Cet espace ainsi réhabilité constituera le lieu privilégié d'accueil d'artistes liés au spectacle vivant : théâtre, musique, danse, arts de la rue. La ville s'engage à porter un regard particulier sur les artistes et compagnies en voie de professionnalisation.

- **L'éveil et l'éducation des jeunes à l'art et à la culture**

La commune dénombre une école maternelle et élémentaire d'un effectif de 145 élèves.

La faiblesse des équipements et de l'animation éducatifs, culturels et sportifs dans le Nord Caraïbe est de nature à défavoriser nos enfants. La réforme de la mise en œuvre des rythmes

scolaires a été pour la municipalité du Prêcheur l'occasion d'engager des actions visant à la réussite des élèves à travers la transmission de valeurs et l'amélioration de leur niveau de culture générale. Elle marque ainsi sa farouche volonté de lutter pour l'égalité des territoires et l'égalité de l'ensemble des enfants de la Martinique face à la réussite scolaire.

➤ **Perspectives pluriannuelles**

- Accompagner la commune dans la mise en œuvre de projets artistiques et culturels durant les temps d'activités périscolaires (TAP) prévus par le projet éducatif de territoire (PEDT) sur plusieurs champs : la flûte des Mornes, le conte et les arts de la rue/arts du cirque, en profitant de l'implantation de la Cie Léopard Ti Show/ An Ti Sik sur le territoire. La DAC préconise dans tous les cas le recours à des intervenants professionnels (intermittents du spectacle, détenteurs d'un diplôme d'Etat, d'un Dumi...).

- Soutien exceptionnel au chantier d'insertion en peinture et fresque murale encadré par l'association Hommes et Territoires avec l'artiste plasticien O'Shea,

Soutien DAC 2015 : 5 000 €

- Le soutien à la lecture publique

➤ **Constat**

La ville du Prêcheur possède une bibliothèque située au premier étage d'un bâtiment abritant la cyber-base au rez-de-chaussée. La difficulté d'accessibilité de la structure constitue un obstacle évident à sa fréquentation.

Elle est gérée par un personnel de catégorie C de la filière culturelle. Il est patent qu'un des problèmes est le déficit de documents (imprimés ou numériques) mis à disposition du public préchotain. La BDP ne dispose pas d'un budget d'acquisitions suffisant au regard des besoins, celle-ci a des difficultés à alimenter en documents les communes de moins de 10 000 habitants. Le manque de moyens entraîne la rareté de la population adhérente ou simplement usagère.

➤ **Perspectives pluriannuelles**

La mise aux normes en termes d'accessibilité ou l'amélioration du bâtiment de la bibliothèque pourrait être soutenue par la DAC via la dotation générale de décentralisation (DGD). Cet accompagnement ne pourra être réalisé que sur l'année 3 (2017) de la convention, en fonction des budgets de la DGD disponibles et des priorités retenues.

D'ici 2017 et en fonction de ses disponibilités financières, la DAC pourrait par ailleurs accompagner la redynamisation du « Village antillais du livre de jeunesse » ou la politique d'animation de la médiathèque si des programmes précis comprenant notamment l'intervention de professionnels se font jour.

- La mise en valeur et la restauration du patrimoine historique

➤ Constat

La commune dispose d'un patrimoine protégé se composant de l'ancienne église du Prêcheur (inscription aux monuments historiques depuis 1979), de l'église Saint-Joseph (IMH depuis l'arrêté du 25 avril 2012) et le phare du Prêcheur (IMH par arrêté du 16 décembre 2013). Le territoire communal comprend également la présence d'anciennes habitations coloniales comme Céron ou l'Anse Couleuvre, datées du XVIIème siècle ou encore l'Habitation Grand Case.

➤ Perspectives pluriannuelles

Si aucun projet de ce type ne semble mûr à ce jour, la DAC, sous réserve de la disponibilité de ses crédits, a néanmoins la possibilité d'accompagner la réhabilitation du vieux clocher et peut également subventionner les travaux en abords de monuments historiques.

Article 3 : Dispositions financières

Au titre de 2015, L'État s'engage à participer à hauteur de 19 200 €, répartis comme suit:

- 5 000 € au titre de l'accompagnement à l'accueil de spectacles
- 2 000 € pour l'aide à la structuration du projet « Pweson, son ek boyo ton »
- 5 000 € en faveur du soutien à l'accueil en résidence de la Compagnie Léopard Ti Show
- 2 200 € pour le recrutement d'une personne en charge de la collecte des archives liées au Danmyé
- 5 000 € pour le projet de chantier d'insertion peinture et fresque murale encadré par l'association Hommes et Territoires et l'artiste O'Shea

Ce soutien fait l'objet d'une décision attributive au titre de l'année 2015.

Au titre des années 2015-2017 et dans un souci de lisibilité de ces soutiens, ils feront l'objet d'une décision attributive annuelle et d'éventuels avenants, leurs montants étant déterminés en fonction des crédits délégués à la DAC après conférence budgétaire.

A titre indicatif, les sources de financements possibles pour 2016 et 2017 se répartiront comme suit :

- DAC :
 - 2016 : 17 000 €
 - 2017 : 17 000 €

- Ville du Prêcheur :
 - 2016 : 20 000 €
 - 2017 : 23 000 €

Article 4 : Suivi et évaluation

La présente convention sera évaluée chaque année. La Ville du Prêcheur est tenue de fournir à la Direction des Affaires Culturelles de Martinique un compte-rendu et un bilan financier pour chaque action correspondant aux subventions versées.

Pour 2016 et 2017, ces documents seront transmis avant la signature des décisions attributives annuelles, soit dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice évalué. Un comité de pilotage composé des représentants de la ville du Prêcheur et des services de l'État (DAC), sera chargé du suivi de la convention. Il se réunira deux fois par an, pour réaliser le prévisionnel annuel et faire le bilan des actions passées et en cours.

Article 5 : Restitution de subvention

Au cas où la ville du Prêcheur n'aurait pas tenu ses engagements, pour l'une ou plusieurs des opérations prévues dans la présente convention, elle devra restituer à l'État le montant des subventions non utilisées conformément à leur objet.

Article 6 : Publicité

Tous les documents de promotion et de présentation relatifs aux projets entrant dans le champ d'application de la présente convention et bénéficiant dans ce cadre du soutien financier de l'État (DAC) devront faire apparaître la mention suivante : « avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication – DAC Martinique ». Le logo du ministère et de la ville du Prêcheur devront également figurer sur ce document.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre des années 2015-2016-2017 et prendra fin au 31 décembre 2017.

Fait au Prêcheur, le

En deux exemplaires originaux

Pour le Préfet de la Martinique

Par déléation

Le Directeur des affaires culturelles



Fabrice MORIO

Fabrice MORIO

Le Maire de la ville du Prêcheur




Marcellin NADEAU

Annexe financière 2015

Projet	Budget Total	Soutien DAC	Soutien Commune
« Pweson, son ek boyo ton »	25 000 €	2 000 €	2 000 €
Accueil de spectacles	12 000 €	5 000 €	5 000 €
Chantier d'insertion peinture et fresques murales	203 000 €	5 000 €	7 000 €
Aide à l'emploi d'un collecteur d'archives orales Danmyé	4 400 €	2 200 €	2 200 €
Implantation de résidences d'artistes sur le territoire de la commune (arts du cirque en particulier)	15 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL	259 400 €	19 200 €	21 200 €